

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU
21 JUIN 2017**

COMPTE RENDU

L'an deux mille dix-sept le mercredi vingt et un juin à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, légalement convoqué le 15 juin 2017 en séance publique par le Président, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, 19 rue Bernard Palissy, salle du bureau à Limoges sous la présidence de Gérard VANDENBROUCKE, Président.

Etaient présents :

M. Gérard VANDENBROUCKE, M. Gilles BEGOUT, Mme Isabelle BRIQUET, M. Jean-Paul DURET, M. Pierre COINAUD, M. Claude BRUNAUD, M. Alain DELHOUME, M. Gaston CHASSAIN, M. Jacques MIGOZZI, M. Pascal ROBERT, Mme Yvette AUBISSE, M. Claude COMPAIN, M. Jacques ROUX, M. Jean-Louis NOUHAUD, M. Jean-Noël JOUBERT, M. Michel DAVID, M. Jean-Claude CHANCONIE, Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Julie LENFANT.

Absents excusés :

M. Emile-Roger LOMBERTIE, M. Guillaume GUERIN, M. Vincent LEONIE, M. Bernard THALAMY, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe REILHAC, M. Bruno GENEST.

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 21 juin 2017

Budget Principal: Pertes sur créances irrécouvrables

Monsieur le Trésorier Principal de Limoges Municipale expose qu'il n'a pu recouvrer certains titres et demande en conséquence la perte sur créances irrécouvrables de ces titres pour un montant de 8 724.23 € de créances admises en non valeur sur le Budget Principal de Limoges Métropole.

Le Bureau Communautaire autorise le Président à se prononcer favorablement sur les pertes sur créances irrécouvrables.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 juin 2017

Parc d'ESTER – Cession d'une parcelle de terrain à la société PEWAG France

Dans le cadre de son développement la société PEWAG France, souhaite acquérir un terrain d'une superficie d'environ 2 500 m² situé rue Soyouz sur le parc d'ESTER afin d'édifier un bâtiment de 600 m² de surface utile.

Le Bureau Communautaire :

- accepte la candidature de la société PEWAG France, représentée par Monsieur Serge LAUWERS, ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, pour l'acquisition d'une parcelle de terrain située sur le Parc ESTER d'une superficie de 2 500 m² environ,
- décide que la vente de cette parcelle interviendra moyennant le prix de 26 euros hors taxe le mètre carré, soit 65 000 € hors taxe, auquel s'ajoutera le taux de TVA en vigueur lors de la signature de l'acte de transfert de propriété.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Coinaud ne prend pas part au vote

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 juin 2017

Parc ESTER - Cession d'une parcelle de terrain à la société HUBACLA ou à toute autre personne physique ou morale s'y substituant

En 2012, la Société d'Équipement du Limousin a acquis un terrain d'une superficie 1 200 m² afin de réaliser les aménagements prévus pour la création de la rue Duke Ellington située dans le secteur ouest du Parc d'ESTER.

A l'issue de ces aménagements, la SELI demeure propriétaire d'un terrain non constructible, d'une superficie de 480 m² environ qui jouxte l'institut de beauté de Madame Baudry Morichon situé rue Aristide Briand. Cette dernière a manifesté le souhait d'acquérir cette parcelle qui lui permettrait d'agrandir son parking. Cette transaction se ferait par le biais de la SCI HUBACLA dont elle est la représentante.

Le Bureau Communautaire :

- accepte la candidature de la société SCI HUBACLA, représentée par Madame Baudry Morichon, ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, pour l'acquisition d'une parcelle de terrain située sur le Parc ESTER d'une superficie de 480 m² environ,
- décide que la vente de cette parcelle interviendra moyennant le prix de 17 euros hors taxe le mètre carré, soit 8 160 € hors taxe, auquel s'ajoutera le taux de TVA en vigueur lors de la signature de l'acte de transfert de propriété.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Coinaud ne prend pas part au vote

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 juin 2017

Parc d'activités du Petit Bonnefont, Saint-Just-le-Martel - Cession d'une parcelle de terrain à la société GAUQUIE Paysage ou à toute autre personne physique ou morale s'y substituant

La Société GAUQUIE Paysage spécialisée dans les travaux d'aménagements paysagers, représentée par M. Emmanuel GAUQUIE, souhaite acquérir une parcelle de 3 000 m² environ située sur le parc d'activités du Petit Bonnefont pour y implanter un local commercial d'environ 100 m² ainsi qu'un local technique d'une superficie de 400 m².

Le Bureau Communautaire :

- accepte la candidature de la Société GAUQUIE Paysage, pour l'acquisition d'une parcelle de terrain d'une superficie de 3 000 m² environ, située sur le Parc d'Activités du Petit Bonnefont à Saint-Just-le-Martel,
- décide que la vente de cette parcelle interviendra moyennant le prix de 8.50 euros hors taxe le mètre carré, soit 25 500 euros hors taxe, auquel s'ajoutera le taux de TVA en vigueur lors de la signature de l'acte de transfert de propriété.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 juin 2017

Parc d'Activités de Maison Rouge à Bonnac la Côte - Cession d'une parcelle de terrain à la Coopérative Forestière Bourgogne Limousin (CFBL) ou à toute autre personne physique ou morale s'y substituant

La Coopérative Forestière Bourgogne Limousin (CFBL) a été créée par des propriétaires forestiers afin de mettre en commun des moyens leur permettant de réaliser des travaux d'entretien et d'exploitation de leur forêt.

Aussi, dans le cadre du développement de ses activités et de la création d'une antenne Haut-Viennoise, la CFBL souhaiterait construire un bâtiment sur un terrain d'environ 6 200 m² situé en façade du Parc d'activités de Maison Rouge.

Le Bureau Communautaire :

- accepte la candidature de la CFBL pour l'acquisition d'une parcelle de terrain d'une superficie de 6 200 m² environ, située sur le Parc d'Activités de Maison Rouge à Bonnac la Côte,
- décide que la vente de cette parcelle interviendra moyennant le prix de 15,00 euros hors taxe le mètre carré, soit 93 000 euros hors taxe, auquel s'ajoutera le taux de TVA en vigueur lors de la signature de l'acte de transfert de propriété.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 21 juin 2017

Commission Consultative de Règlement Amiable - Indemnisation de deux commerçants

La Commission Consultative de Règlement Amiable, mise en place dans le cadre des travaux de réhabilitation des rues piétonnes du centre-ville de Limoges, s'est réunie le 6 juin dernier afin d'examiner deux demandes d'indemnisation concernant M. PHILIPPON, commerçant ambulant de fruits et légumes présent sur le marché situé habituellement Place des Bancs et déplacé pendant la durée des travaux rue Haute-Vienne et Mme Maïté CHARRIERE, gérante du magasin 7 CAMICIE situé 14 rue du Consulat à Limoges.

Au vu des analyses de ces dossiers examinés par la CCRA et des règles de calcul définies par le Conseil Communautaire le 31 mars 2016, le Bureau Communautaire arrête les montants de l'indemnisation versée par la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole :

- à 4 956 € pour l'entreprise de M. PHILIPPON

- et à 5 069 € pour la SARL 7 CAMICIE.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 juin 2017

Manifestation "Journée du Club Optique et Microondes" et "Journées Nationales d'Optique Guidée" - Participation Financière de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

L'institut XLIM de l'Université de Limoges organise avec le concours de la Société Française d'Optique l'un des plus importants congrès francophones dans le domaine de la photonique au sein de la faculté de Droit et de Sciences Economiques.

Cet évènement regroupera pour la 1^{ère} fois les conférences annuelles « Journée du Club Optique et Microondes » (JCMO) et « Journées Nationales d'Optique Guidée » (JNOG) et rassemblera pendant 4 jours plus de 150 spécialistes académiques et industriels en photonique, lasers, fibres optiques et microondes ainsi que de nombreux conférenciers de renom.

Afin de soutenir cet évènement, le Bureau Communautaire autorise le versement d'une subvention d'un montant de 1 000€ à l'Université de Limoges dans le cadre des journées JCOM/ JNOG organisées par l'institut XLIM qui doivent se dérouler à Limoges du 3 au 6 juillet 2017.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 21 juin 2017

Adhésion à l'ANATEEP

L'Association Nationale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public (ANATEEP) fédère et représente sur le plan national les autorités organisatrices de transport scolaire permettant ainsi de disposer d'un réseau non négligeable en cas de besoin. Cette association a pour objet d'étudier, de développer, de promouvoir la sécurité et la qualité du transport scolaire, de mettre en place des actions et réalisations se rapportant à ce dernier, d'informer et de documenter les adhérents.

A ce titre, le Bureau Communautaire décide d'adhérer à l'ANATEEP moyennant un coût de l'adhésion s'élevant à 1 500 € pour une année.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 juin 2017

Adhésion de la Communauté d'agglomération à l'association Nouvelle Aquitaine Mobilité
Electrique

Limoges Métropole a adhéré en 2016 à l'association Limousin Mobilité Electrique (LME), pôle d'information, d'échanges et d'expertise qui rassemble l'écosystème de la mobilité électrique et qui est un acteur privilégié des pouvoirs publics. Cette association, désormais devenue l'association Nouvelle Aquitaine Mobilité Electrique (NAME), pourrait continuer à apporter son appui à Limoges Métropole.

Ainsi, afin de continuer à créer des synergies pour le développement de la mobilité électrique, le Bureau Communautaire décide d'autoriser l'adhésion de Limoges Métropole à l'association NAME pour l'année 2017 à hauteur de 1500 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 21 juin 2017

Renouvellement convention d'objectifs et de partenariat pour la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion et de promotion de l'emploi entre Limoges Métropole et la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne

La convention de partenariat conclue entre la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole et la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne étant arrivée à échéance, le Bureau Communautaire décide d'autoriser le Président à signer une nouvelle convention de partenariat avec la CAF pour la mise en œuvre des clauses sociales et de promotion de l'emploi dans les marchés publics.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 21 juin 2017

Subvention 2017 camion école PEP 87

Les PEP 87 (Pupilles de l'Enseignement Public) gèrent un service dédié aux gens du voyage : l'APEV (Assistance Pédagogique aux Enfants du Voyage) qui fonctionne grâce à 2 enseignantes qui interviennent sur les aires d'accueil de Limoges Métropole à bord d'un camion école.

Elles dispensent des cours auprès des enfants de moins de 6 ans non soumis à l'obligation scolaire et mènent également des actions de médiation entre les familles et les écoles situées sur le territoire de Limoges Métropole.

Le Bureau Communautaire décide de maintenir pour 2017 la subvention de 1 500€ aux PEP 87.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 juin 2017

Acquisition immobilière d'une parcelle de terrain appartenant à Madame Valérie Grassin d'Alphonse, située à Limoges, lieu dit "Bouty" au profit de Limoges Métropole

Dans le cadre des projets d'aménagement de la voie de liaison nord (VLN) et du Centre Aquatique de Limoges Métropole, des mesures écologiques pour compenser les surfaces dégradées se sont révélées nécessaires et doivent être mises en œuvre par Limoges Métropole.

C'est pour cette raison que la Communauté d'Agglomération s'est engagée à acquérir puis à gérer durablement pendant une durée minimale de 20 ans des parcelles présentant des caractéristiques écologiques similaires à celles impactées par les travaux.

A la suite d'un travail de recherche effectué sur le terrain, il a été recensé une parcelle de terrain sur la commune de Limoges, appartenant à Madame Valérie GRASSIN D'ALPHONSE.

Le Bureau Communautaire autorise la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole à acquérir à l'amiable, une parcelle de terrain commune de Limoges (Haute-Vienne), lieudit « Bouty », cadastrée section MW numéro 67, d'une contenance totale de 1ha 39a 81ca, appartenant à Madame Valérie Madeleine Marie Antoinette GRASSIN D'ALPHONSE, moyennant après négociation, le prix de principal de cinq mille cinq cent quatre-vingt-douze euros et quarante centimes (5.592,40 €) soit 0,40 €/m².

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 juin 2017

Avenant n°4 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un centre aquatique
Modification de la répartition des paiements entre membres du groupement de maîtrise
d'œuvre

Il est proposé, à la demande du mandataire, la société OCTANT Architecture, de modifier la répartition des honoraires au sein du groupement de maîtrise d'œuvre afin de tenir compte du travail effectivement réalisé par chacun des membres.

Ainsi, il est convenu par un avenant n°4 de répartir les sommes encore non réglées à ce jour de la façon suivante :

- ARCHITECTES & Associés : 34 189,00 euros H.T;
- OCTANT Architecture : 29 726,01 euros H.T.

Le Bureau Communautaire autorise le Président à signer l'avenant n°4 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un centre aquatique, conclu avec le groupement d'entreprises dont la société OCTANT est le mandataire solidaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 juin 2017

Participation de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole en faveur de deux manifestations

L'association Alternatiba Limousin organise les 23 et 24 septembre prochains à Limoges pour la deuxième édition un village Alternatiba. Les thématiques abordées lors de cette manifestation concernent plusieurs champs de compétences de Limoges Métropole qui sont des priorités pour le développement d'un territoire communautaire solidaire et exemplaire.

Par ailleurs, le Festival de l'agriculture et de l'élevage, organisé pour la troisième année consécutive sur la commune de Panazol les 16 et 17 septembre 2017 a notamment pour ambition de valoriser les circuits de production de proximité dans le domaine des produits agricoles rejoignant ainsi les préoccupations de Limoges Métropole en matière de réduction des déchets et de développement durable.

Ainsi, le Bureau Communautaire autorise le versement :

- d'une subvention de 2 000 € à l'association Alternatiba Limousin dans le cadre de l'organisation d'un village Alternatiba à Limoges,
- et d'une subvention de 3000 € à l'association chargée de l'organisation du Festival de l'Agriculture et de l'Elevage de la Haute-Vienne à Panazol,
- et autorise le Président à signer les conventions afférentes.

ADOPTE A L'UNANIMITE